



Procès-verbal
Le mercredi 18 décembre 2002 - n° 146

10 heures

Présidente : Mme Louise Harel

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 04.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Boisclair, leader du gouvernement, au nom de Mme Marois, ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche, dépose :

Les comptes publics 2001-2002, volumes I et II, en version française et anglaise.
(Dépôt n° 1835-20021218)

M. Facal, ministre responsable de l'Administration et de la Fonction publique, dépose :

Le plan d'action 2002-2003 du Service aérien gouvernemental ;
(Dépôt n° 1836-20021218)

La convention de performance et d'imputabilité du Service aérien
gouvernemental.
(Dépôt n° 1837-20021218)

18 décembre 2002

M. Boisclair, ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau, dépose :

Le rapport annuel de la Société québécoise d'assainissement des eaux, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002.

(Dépôt n° 1838-20021218)

Mme Goupil, ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Conseil de la famille et de l'enfance, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002.

(Dépôt n° 1839-20021218)

M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Commission québécoise des libérations conditionnelles, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002.

(Dépôt n° 1840-20021218)

M. Jutras, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel de l'Ordre des podiatres, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002.

(Dépôt n° 1841-20021218)

18 décembre 2002

M. Boisclair, leader du gouvernement, au nom de M. Rochon, ministre du Travail, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002.

(Dépôt n° 1842-20021218)

M. Boisclair, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 71 concernant la reconnaissance de diplôme ou de formation des immigrants, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 22 octobre 2002 par M. Bordeleau (Acadie) ;

(Dépôt n° 1843-20021218)

La réponse aux questions écrites n° 70 et 73 concernant des données sur l'immigration et sur l'entente conclue avec le gouvernement fédéral en cette matière, inscrites au *Feuilleton et préavis* du 22 octobre et du 7 novembre 2002 par M. Bordeleau (Acadie) ;

(Dépôt n° 1844-20021218)

La réponse écrite à une pétition présentée le 7 novembre 2002 par M. Gaudreau (Vimont), concernant un service de radio-oncologie à la Cité de la santé de Laval ;

(Dépôt n° 1845-20021218)

La réponse écrite à une pétition présentée le 7 novembre 2002 par Mme Lespérance (Joliette), concernant les orphelins de Duplessis.

(Dépôt n° 1846-20021218)

M. Côté, ministre délégué à l'Habitation, dépose :

Le plan stratégique 2002-2007 de la Société d'habitation du Québec.

(Dépôt n° 1847-20021218)

18 décembre 2002

Mme la Présidente dépose :

Le rapport du Vérificateur général concernant la vérification des états financiers consolidés du gouvernement du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002.

(Dépôt n° 1848-20021218)

Dépôts de rapports de commissions

M. Lachance (Bellechasse), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 4, 11 et 17 décembre 2002, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 139 Loi modifiant le Code de procédure pénale

Le rapport contient un amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1849-20021218)

M. Paré (Lotbinière), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 17 décembre 2002, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 110 Loi modifiant la Loi sur les assurances et d'autres dispositions législatives

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1850-20021218)

18 décembre 2002

Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 3, 4 et 5 décembre 2002, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi :

n° 113 Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant la prestation sécuritaire de services de santé et de services sociaux

(Dépôt n° 1851-20021218)

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, le 17 décembre 2002, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 113 Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant la prestation sécuritaire de services de santé et de services sociaux

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1852-20021218)

M. Rioux (Matane), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 17 décembre 2002, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 133 Loi modifiant la Loi sur la santé et la sécurité du travail et d'autres dispositions législatives

Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1853-20021218)

18 décembre 2002

Dépôts de pétitions

M. Paré (Lotbinière) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 144 citoyens et citoyennes de Lotbinière, concernant l'aménagement des haltes routières.

(Dépôt n° 1854-20021218)

Mme Rochefort (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 110 citoyens et citoyennes de Montréal, concernant les copropriétés dans les arrondissements Plateau Mont-Royal et Ville-Marie de Montréal.

(Dépôt n° 1855-20021218)

M. Gaudreau (Vimont) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 442 citoyens et citoyennes de Québec, concernant l'implantation d'une tribune populaire.

(Dépôt n° 1856-20021218)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la Présidente, M. Dumont (Rivière-du-Loup) retire certains propos non parlementaires.

18 décembre 2002

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Boisclair, leader du gouvernement, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 17 décembre 2002, adressée à Mme la Présidente par M. Boisclair, leader du gouvernement, concernant une directive de stationnement sur la colline parlementaire.

(Dépôt n° 1857-20021218)

Motions sans préavis

Mme Houda-Pepin (La Pinière) présente une motion concernant une entente en matière de logement social ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Boisclair, leader du gouvernement, présente une motion concernant la tenue de consultations particulières par la Commission des finances publiques ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boisclair, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 226, Loi concernant la Ville de Shawinigan, et du projet de loi n° 137, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal.

18 décembre 2002

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Rochon, ministre du Travail propose que le projet de loi n° 143, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours du débat, M. Rochon, ministre du Travail, propose que le projet de loi n° 143 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude d'amendements qu'il indique.

La motion est adoptée.

Étude en commission plénière

M. Rochon, ministre du Travail, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière.

La motion est adoptée.

Les amendements de M. Rochon, ministre du Travail, au projet de loi n° 143 sont étudiés et adoptés en commission plénière.

Le projet de loi n° 143, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

Le débat se poursuit sur la motion portant adoption du projet de loi n° 143.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Simard, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement relatif au projet de loi n° 147, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption du principe

M. Julien, ministre du Revenu, propose que le principe du projet de loi n° 144, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 144 est adopté.

M. Simard, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 144 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 141, Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants.

18 décembre 2002

À 12 h 57, M. Brouillet, premier vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 07.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée poursuit le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 141, Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants.

Le débat terminé, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'éducation relatif au projet de loi n° 131, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique concernant la taxe scolaire sur l'île de Montréal et modifiant d'autres dispositions législatives, ainsi que l'amendement transmis par M. Sylvain Simard, ministre de l'Éducation.

L'amendement est déclaré recevable.

Après débat, l'amendement est adopté.

Le rapport amendé est adopté.

Adoption

M. Legault, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le projet de loi n° 96, Loi sur les services préhospitaliers d'urgence et modifiant diverses dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 96 est adopté.

18 décembre 2002

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 119, Loi modifiant la Loi sur les substituts du procureur général.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption

Mme Marois, ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche, propose que le projet de loi n° 116, Loi sur le ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 116 est adopté.

Motions du gouvernement

L'Assemblée tient le débat sur les motions présentées à la séance du 6 décembre 2002 par Mme Beaudoin, ministre des Relations internationales.

Ces motions se lisent ainsi:

QUE, conformément aux articles 22.2 et 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, édictés par l'article 6 du chapitre 8 des lois de 2002, l'Assemblée nationale approuve l'Entente entre le gouvernement du Québec et l'Agence de la Francophonie relative au siège de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie et concernant les exemptions, les avantages fiscaux et les prérogatives de courtoisie consentis à l'Institut et aux employés de l'Institut.

QUE, conformément aux articles 22.2 et 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, édictés par l'article 6 du chapitre 8 des lois de 2002, l'Assemblée nationale approuve l'Entente visant l'échange des permis de conduire entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Royaume de Belgique.

QUE, conformément aux articles 22.2 et 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, édictés par l'article 6 du chapitre 8 des lois de 2002, l'Assemblée nationale approuve l'Avenant à l'Entente fiscale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.

QUE, conformément aux articles 22.2 et 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, édictés par l'article 6 du chapitre 8 des lois de 2002, l'Assemblée nationale approuve l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République tchèque.

QUE, conformément aux articles 22.2 et 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, édictés par l'article 6 du chapitre 8 des lois de 2002, l'Assemblée nationale approuve l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Royaume des Pays-Bas.

QUE, conformément aux articles 22.2 et 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, édictés par l'article 6 du chapitre 8 des lois de 2002, l'Assemblée nationale approuve l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République de Turquie.

QUE, conformément aux articles 22.2 et 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, édictés par l'article 6 du chapitre 8 des lois de 2002, l'Assemblée nationale approuve l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Royaume du Maroc.

Du consentement de l'Assemblée, conformément à l'article 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, il est convenu que le débat portera sur l'ensemble des motions et aura une durée de une heure. M. Beaulne, deuxième vice-président, répartit ainsi le temps de parole pour ce débat : 25 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement ; 25 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle ; 10 minutes sont allouées aux députés indépendants ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes ou par les députés

18 décembre 2002

indépendants ne pourra pas être redistribué et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

18 décembre 2002

Un débat s'ensuit.

Le débat terminé, les motions sont adoptées.

À 17 h 37, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, M. Beaulne, deuxième vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 13.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Sylvain Simard, ministre de l'Éducation, propose que le projet de loi n° 131, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique concernant la taxe scolaire sur l'île de Montréal et modifiant d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 131 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 252 et 253 du Règlement, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 139, Loi modifiant le Code de procédure pénale.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

18 décembre 2002

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Jutras, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 139, Loi modifiant le Code de procédure pénale, soit adopté.

La motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 139 est adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement, Mme Goupil, ministre de la Solidarité sociale, propose que le projet de loi n° 145, Loi sur l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours du débat, Mme Goupil, ministre de la Solidarité sociale, propose que le projet de loi n° 145 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude d'un amendement qu'elle indique.

La motion est adoptée.

Étude en commission plénière

Mme Goupil, ministre de la Solidarité sociale, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière.

La motion est adoptée.

L'amendement de Mme Goupil, ministre de la Solidarité sociale, au projet de loi n° 145 est étudié et adopté en commission plénière.

18 décembre 2002

Le projet de loi n° 145, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

Le débat se poursuit sur la motion portant adoption du projet de loi n° 145.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 145 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 252 et 253 du Règlement, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 133, Loi modifiant la Loi sur la santé et la sécurité du travail et d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Rochon, ministre du Travail, propose que le projet de loi n° 133, Loi modifiant la Loi sur la santé et la sécurité du travail et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 133 est adopté.

M. Boisclair, ministre de l'Environnement, propose que le projet de loi n° 129, Loi sur la conservation du patrimoine naturel, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours du débat, M. Boisclair, ministre de l'Environnement, propose que le projet de loi n° 129 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude d'un amendement qu'il indique.

La motion est adoptée.

18 décembre 2002

Étude en commission plénière

M. Boisclair, ministre de l'Environnement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière.

La motion est adoptée.

L'amendement de M. Boisclair, ministre de l'Environnement, au projet de loi n° 129 est étudié et adopté en commission plénière.

Le projet de loi n° 129, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

Le débat se poursuit sur la motion portant adoption du projet de loi n° 129.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 129 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire relatif au projet de loi n° 77, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les municipalités régionales de comté.

Après débat, le rapport est adopté.

Mme Vermette, leader adjointe du gouvernement, propose que les travaux soient ajournés au jeudi 19 décembre 2002, à 10 heures.

La motion est adoptée.

18 décembre 2002

En conséquence, à 22 h 25, M. Brouillet, premier vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au jeudi 19 décembre 2002, à 10 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 18 décembre 2002, à 16 h 12, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de M. Brouillet, deuxième vice-président de l'Assemblée nationale, de Mme Blanchet (Crémazie), représentante du premier ministre, de Mme Houda-Pepin (La Pinière), représentante du chef de l'opposition officielle, et de M. Côté, secrétaire général, il a plu à l'honorable Lise Thibault, Lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 88 Loi modifiant la Loi sur les corporations religieuses
- n° 100 Loi modifiant la Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques, la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement et la Loi sur les permis d'alcool
- n° 102 Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage
- n° 111 Loi modifiant la Loi sur la ministre du Conseil exécutif en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes
- n° 112 Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- n° 115 Loi modifiant le Code de la sécurité routière et la Loi sur le ministre du Revenu
- n° 124 Loi modifiant la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et la Loi sur l'instruction publique
- n° 125 Loi modifiant la Loi sur les musées nationaux
- n° 134 Loi instituant le Fonds national de l'eau
- n° 142 Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant les activités médicales, la répartition et l'engagement des médecins
- n° 395 Loi modifiant la Loi sur les établissements d'enseignement

La Présidente

LOUISE HAREL

18 décembre 2002
